

REÇU LE 08 DEC. 2023

Bruxelles, jeudi 5 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023**

POINT 1

Communication au Parlement francophone bruxellois des décisions du Gouvernement francophone bruxellois du 28 septembre 2023

(COCOF-BT-0.27373)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 octobre 2023

**GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023**

POINT 2

Approbation du procès-verbal de la réunion du Gouvernement francophone bruxellois du 28 septembre 2023

(COCOF-BT-0.27374)

Décision:

Accord.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023**

POINT 3

Projet d'arrêté 2023/ 1712 approuvant la convention entre la Commission communautaire française et la fédération patronale intersectorielle (BRUXEO) et la fédération des associations sociales et de santé (FASS) et octroyant une subvention en 2023 de 33.000 euros pour la constitution d'un Groupement d'Employeurs.- report du 28/09/2023
(COCOF-BT-20.27340)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1712 approuvant la convention entre la Commission communautaire française et la fédération patronale intersectorielle (BRUXEO) et la fédération des associations sociales et de santé (FASS) et octroyant une subvention de 33.000 euros en 2023 pour la constitution d'un Groupement d'employeurs.

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 30 001 34 15.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour le Budget de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023**

POINT 4

Sanction et promulgation par le Gouvernement francophone Bruxellois du Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

(COCOF-BT-14.27369)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française sanctionne et promulgue le Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 7 juillet 2023 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la généralisation de l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023**

POINT 5

Arrêté 2023/1579 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 01er mars 2023 au 29 février 2028 de l'asbl « FARRA (FOYER D'ACTIVITES, DE RESIDENCE ET DE REPIT POUR ADULTES) » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « MERIDIEN HEBERGEMENT » (COCOF-RV-51.27344)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1579 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 01er mars 2023 au 29 février 2028 de l'asbl « FARRA (FOYER D'ACTIVITES, DE RESIDENCE ET DE REPIT POUR ADULTES) » pour la gestion du centre d'hébergement pour personnes handicapées « MERIDIEN HEBERGEMENT ».

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique de l'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 octobre 2023

GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023

POINT 6

Arrêté 2023/1580 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 01er mars 2023 au 29 février 2028 de l'asbl « FARRA (FOYER D'ACTIVITES, DE RESIDENCE ET DE REPIT POUR ADULTES) » pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées « MERIDIEN JOUR » (COCOF-RV-51.27345)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1580 du Collège de la Commission communautaire française relatif au renouvellement d'agrément du 01er mars 2023 au 29 février 2028 de l'asbl « FARRA (FOYER D'ACTIVITES, DE RESIDENCE ET DE REPIT POUR ADULTES) » pour la gestion du centre de jour pour personnes handicapées « MERIDIEN JOUR ».

Il charge le Membre du Collège compétent pour la Politique de l'aide aux personnes handicapées de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 octobre 2023

**GOVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023**

POINT 7

Arrêté 2023/2013 du Collège de la Commission Communautaire Française portant désignation des membres du Comité de Direction, du Comité d'Experts et du Conseil de recours de l'Instance de Pilotage et de Positionnement CFC.
(COCOF-BC-63.27346)

Décision:

Accord.

Le gouvernement francophone bruxellois :

- approuve la désignation des membres du Comité de direction, du Comité d'experts et du Conseil de recours de l'Instance de Pilotage et de positionnement CFC ;
- charge le Membre compétent pour la Formation professionnelle de suivi de cette décision, laquelle est de notification immédiate.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 octobre 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023

POINT 8

Projet d'arrêté 2023/1666 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 12.000,00 euros en faveur de l'asbl MEDINA-SPORT FOREST pour LE PROJET "MÉDINA ACCOMPAGNE ET ENCOURAGE TA SCOLARITÉ"
(COCOF-NB-68.27347)

Décision:
Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1666 relatif à l'octroi d'une subvention de 12.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l'asbl MEDINA-SPORT FOREST pour LE PROJET "MÉDINA ACCOMPAGNE ET ENCOURAGE TA SCOLARITÉ".

Cet arrêté annule et remplace l'arrêté 2023/1131 du 15 juin 2023 adopté erronément au bénéfice de l'asbl « Medina-sport » et non de l'asbl « Medina-sport Forest ».

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 002 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT

Bruxelles, jeudi 5 octobre 2023

GOUVERNEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS
NOTIFICATION DE LA RÉUNION DU COLLÈGE
DU JEUDI 5 OCTOBRE 2023

POINT 9

Projet d'arrêté 2023/1854 relatif à l'octroi en 2023 d'une subvention de 20.000,00 euros en faveur de l'asbl ALBABEL pour le projet "ALPHABABEL (pour primo-arrivants et permanences sociales administratives)"

(COCOF-NB-68.27367)

Décision:

Accord.

Le Collège de la Commission communautaire française adopte l'arrêté 2023/1854 relatif à l'octroi d'une subvention de 20.000,00 euros pour la période du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2023 en faveur de l¹ asbl ALBABEL pour le projet "ALPHABABEL (pour primoarrivants et permanences sociales administratives)".

Ce montant est inscrit à l'allocation de base 22 002 34 04.3300 du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2023.

Il charge la Membre du Collège compétente pour la Cohésion sociale de l'exécution de la présente décision.

Secrétaire du Collège,

Olivier PETIT